



FCVPA/WKSFV

Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs Amateurs
Walliser Kantonaler Sportfischer Verband



COMMUNIQUE DE PRESSE

Troisième correction du Rhône : rétablir les faits face à une décision politique

Le WWF, Pro Natura, Chablair et la Fédération cantonale des pêcheurs amateurs ont étudié l'analyse du bureau lausannois E-AS SA sur laquelle le Conseil d'Etat s'est fondé pour décider en mai 2024 d'engager une révision du plan d'aménagement de R3. Cette décision s'est faite dans l'opacité la plus complète, alors que le projet de troisième correction du Rhône avait fait, dès son lancement dans les années 2000, l'objet de nombreuses démarches participatives auxquelles les organisations environnementales et les pêcheurs, ainsi que de nombreux autres acteurs, avaient participé. Le plan d'aménagement du Rhône adopté en 2016 par les autorités est le fruit d'un compromis entre de nombreux intérêts, préserve les terres agricoles et n'accorde aux enjeux « nature et paysage » que le strict minimum exigé par la législation en matière de protection contre les crues.

Les organisations sont extrêmement surprises par les conclusions de l'étude lausannoise, qui s'apparentent à un réquisitoire à charge contre le projet initial. Les analyses reposent sur un niveau d'expertise faible émanant d'un bureau spécialisé dans l'immobilier, sans référence dans l'aménagement des grands cours d'eau. Il apparaît que les quatre experts sollicités pour donner leur avis se sont prononcés sur le rapport final, sans réévaluer eux-mêmes le plan d'aménagement de 2016. Alors que le projet initial a été porté et consolidé par des dizaines de spécialistes pendant plus d'une décennie, l'analyse de 2024 n'a consulté qu'une petite fraction des dossiers et n'a jamais auditionné les auteurs du projet critiqué ni les collaborateurs de la section du Rhône du SDANA, à l'exception de son chef de service. Il en ressort des critiques infondées auxquelles, pour l'essentiel, des réponses ont déjà été apportées par le passé.

Le choix d'un niveau élevé de sécurité dans des secteurs à fort potentiel de dommage a été expertisé et approuvé par tous les acteurs, dont la Confédération. Dans un contexte de recrudescence annoncée d'événements extrêmes, le Valais ne peut que s'en réjouir. A l'époque, les communes valaisannes les plus menacées avaient même plaidé pour une augmentation du niveau de protection. Les options retenues dans le plan d'aménagement-R3 correspondent à une vision durable d'un Rhône sécurisé permettant le développement de la plaine et seront bénéfiques à la zone agricole qui bénéficiera d'une protection accrue.

Il est faux, en matière de prévention des dommages, de se référer uniquement aux crues récentes. Le principe de la prévention est d'analyser les conséquences d'un événement extrême qui ne s'est jamais produit dans un passé récent, tel que cela a été fait pour le projet initial. Il ne s'agit pas d'un « projet 5 étoiles », puisque le modèle de calcul des dommages qui a été utilisé est le même que pour tous les projets de protection contre les crues en Suisse. Par ailleurs, contrairement aux affirmations de la nouvelle analyse, toutes les possibilités de rétention en amont (barrages) et dans la plaine, existantes ou à créer, ont été rigoureusement étudiées (notamment par l'EPFL).

Les questions résiduelles importantes telles que les sites pollués ou les mesures en faveur des activités de détente ne se résolvent pas au niveau du plan d'aménagement du projet général, mais dans le cadre de la planification des projets sectoriels. Il a en outre été admis que la question de la compensation des surfaces d'assèchement devait être traitée indépendamment de R3 dans une réflexion globale à l'échelle du canton.

La décision du Conseil d'Etat de réviser le projet révèle un problème de gouvernance relatif à la réalisation d'un grand projet voulu par la population valaisanne depuis 2015 et du peu de considération qu'il a de sa propre responsabilité et des attentes du canton de Vaud. Toute réévaluation du dossier aura pour conséquence de nouveaux retards importants, un projet incertain apportant moins de sécurité et l'absence de garantie de financements fédéraux. Les crues du week-end dernier ont clairement montré que le Valais ne pouvait pas se le permettre.

Les associations environnementales et la Fédération valaisanne des pêcheurs appellent le Conseil d'Etat valaisan à respecter les efforts entamés depuis plus de 20 ans et à poursuivre la mise en œuvre des mesures sectorielles. Ces organisations ainsi que d'autres partenaires étudient toutes les options pour que la volonté populaire exprimée en 2015 soit respectée. Trait d'union entre toute la population valaisanne depuis son glacier jusqu'au Léman, le Rhône appartient au patrimoine cantonal. Il mérite une protection qui permette tout à la fois le développement de la plaine et une revitalisation de ses fonctions naturelles et paysagères. Les organisations appellent les personnes partageant cette ambition à s'engager pour le Rhône en s'annonçant auprès d'elles.

Sion, le 25 juin 2024

Pour info :

WWF Valais : Marie-Thérèse Sangra 079 378 48 22

Pro Natura Valais: Jérémy Savioz 078 607 44 46

Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs : Bernard Broye 079 361 78 78

Chablair : Carole Morisod 077 414 30 76

.